

**FONDATION HAÏTIENNE DE L'IRRIGATION
(FONHADI)**



**ATELIER SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTALEMENT URBAIN SUR LES
TERRES AGRICOLES ET LES ESPACES NATURELS EN HAÏTI**

**Vendredi 01 octobre 2010
Parc Historique de la Canne à sucre**

ACTE DU COLLOQUE

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	4
2.	OUVERTURE ET MISE EN CONTEXTE DE L'ATELIER.....	5
3.	ETUDE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTALEMENT URBAIN SUR LES TERRES AGRICOLES ET LES ESPACES NATURELS EN HAÏTI	6
3.1	Contexte de l'étude.....	6
3.2	Objectif de l'étude	6
3.3	Méthodologie adoptée	6
3.4	Présentation des résultats	7
3.4.1	La plaine de Léogane.....	7
3.4.2	Le bâti à Léogane	7
3.4.3	Évolution du bâti à Léogane et les facteurs prépondérants	7
3.4.4	Mesures à prendre.....	10
3.4.5	Débats	12
4	HAÏTI CHAMP DE BÉTON : PROJECTION D'UN FILM ET DÉBATS	14
5	LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / CNSA.....	17
5.1	Les concepts de base	17
5.2	Cadre d'analyse de la sécurité alimentaire.....	18
5.3	Sécurité alimentaire en Haïti: état des lieux avant et après le 12 janvier 2010	19
5.4	Perspectives: le PNSAN, un document de politique et de stratégies de sécurité alimentaire ...	20
5.5	Quelques axes stratégiques sur PNSAN	20
5.6	Débats sur la sécurité alimentaire	21
6	ETALEMENT URBAIN ET RÉNOVATION DE LA VILLE DE PORT-AU-PRINCE.....	22
6.1	Historique de l'étalement urbain.....	22
6.2	Les conséquences de l'étalement urbain.....	22
6.3	Les solutions.....	22
6.4	Perspectives	23
6.5	Débats	23
7	DÉBATS EN ATELIER ET RÉOLUTIONS PRISES	23
8	LISTE DES PARTICIPANTS.....	25

LISTE DES SIGLES

AFD	: Agence Française de Développement
AI	: Association d'Irrigants
AID	: Association des Irrigants de Dory
ASEC	: Assemblée Section Communale
ASSIRI	: Appui aux Irrigants et Services aux Irrigants
AVSF	: Agronome et Vétérinaire Sans Frontière
CASEC	: Conseil d'Administration de la Section Communale
CIAT	: Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CICDA	: Centre International de Coopération pour le Développement Agricole
CNSA	: Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CROSE	: Coordination Régionale des Organisations du Sud Est
FAMV	: Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FONHADI	: Fondation Haïtienne de l'Irrigation
FONHDILAC	: Fondation Haïtienne pour le Développement Intégral Latino-Américain et Caraibéen
GREF	: Groupe de Recherches, d'Études Environnementales et Foncières
INARA	: Institut National pour la Réforme Agraire
KIDES	: Kòdinasyon Irigan pou Devlopman Sidès
MARNDR	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MICT	: Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
PAT-RAI	: Programme d'Assistance Technique pour Renforcer les Associations d'Irrigants
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PPI	: Petits Périmètres Irrigués
SAFER	: Société Aménagement du Foncier et Établissement Rural

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants (ASSIRI) au Cambodge, en Haïti et au Mali, exécuté par l'AVSF-CICDA, la CROSE et la FONHADI, une initiative est sortie en vue de réaliser un atelier sur la problématique de l'étalement urbain sur les terres agricoles.

Cet atelier avait pour objectifs i) de sensibiliser plusieurs acteurs intervenants dans le secteur agricole et le public en général via les médias, sur le problème de l'étalement urbain sur les terres agricoles, ii) de favoriser le partage des informations entre les principaux acteurs concernés et iii) de jeter les bases pour la définition et l'application des mesures appropriées.

Les participants à cet atelier provenaient de 14 institutions externes à la FONHADI notamment le MARNDR, le MICT, le MPCE, la CNSA, la FAMV, l'Ambassade de France, le FIDA, la CROSE, les associations d'irrigants (ASSIRGMOL, AID, Avezac, KIDES, PICA) et les institutions membres de la FONHADI. La liste complète des participants est annexée au présent acte du colloque.

L'atelier s'est déroulé dans une ambiance de convivialité avec de nombreuses interventions de plusieurs participants. Les différents points élaborés dans le document de cadrage du colloque ont été mis en œuvre tels qu'ils ont été conçus.

L'atelier a démarré avec l'inscription des participants. Immédiatement après, les organisateurs ont procédé à l'ouverture de l'atelier et sa mise en contexte.



Le premier thème développé est la présentation des résultats de l'étude sur la problématique de l'étalement urbain sur les terres agricoles et les espaces naturels en Haïti. Cette étude, financée par l'Oxfam GB, a été réalisée par le GREF dans la plaine de Léogane et dans la frange côtière Jacmel/Cayes Jacmel. Elle a dressé un tableau sombre de l'étalement urbain sur les terres agricoles qui se fait à un rythme exponentiel.

Après la première présentation, les organisateurs ont projeté le film : Haïti champ de béton. Ce film a permis de visionner les principaux problèmes identifiés lors de l'étude précédente.

Ensuite, la CNSA a fait une présentation autour des thèmes i) concepts de base relatifs à la sécurité alimentaire, ii) cadre d'analyse de la sécurité alimentaire, iii) situation d'Haïti en termes de sécurité alimentaire après le séisme du 12 janvier 2010 et iv) perspectives de la CNSA dans ce domaine.

La dernière présentation a été faite autour du thème : Etalement urbain et rénovation de la ville de Port-au-Prince. Cette présentation fait une historicité du phénomène, puis s'enchaîne avec ses conséquences. Enfin, elle propose des solutions ainsi que des perspectives en vue de lutter contre ce phénomène.

En dernier lieu, les participants ont débattu sur les aspects généraux des thèmes traités lors de l'atelier et ont pris un ensemble de résolutions en conséquence.

2. OUVERTURE ET MISE EN CONTEXTE DE L'ATELIER

L'atelier a débuté par les propos de bienvenue du président de la FONHADI, en l'occurrence Monsieur Frédéric Eric Alabré.

Après les mots de bienvenue, une mise en contexte de l'atelier a été réalisée par le vice-président de la FONHADI, Monsieur Eno Hérard.

En 2008, le Programme d'Assistance Technique pour Renforcer les Associations d'Irrigants (PATRAI) a diagnostiqué 74 associations d'irrigants réparties dans 9 des 10 départements géographiques du pays.

Les résultats du diagnostic montrent que l'urbanisation inquiète beaucoup les producteurs des périmètres irrigués proches des grandes villes en termes d'espaces pour l'agriculture.

En 2009, sur financement d'Oxfam GB, le Groupe de Recherches, d'Etudes Environnementales et Foncières (GREF) a piloté une étude portant sur la problématique de l'étalement urbain dans la plaine de Léogane et dans la frange côtière Jacmel/Cayes Jacmel.

Au cours de cette même année, l'Agence Française de Développement (AFD), à travers le Fonds d'appui aux Initiatives des ONG (FISONG), a financé le Projet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants (ASSIRI) au Cambodge, en Haïti et au Mali. Suite au lancement de ce projet, une cellule a été constituée pour réfléchir sur les actions à entreprendre, notamment la réalisation d'études et d'ateliers de réflexion sur plusieurs thèmes dont l'urbanisation des terres agricoles.

Parallèlement, un documentaire a été réalisé dans les plaines de St Marc, Léogane et Jacmel sur la problématique de l'étalement urbain. Ce documentaire titré « Haïti, champ de béton » est projeté lors des réunions de la FONADHI et partagé aux membres de la fondation en vue d'une plus large diffusion. Toute cette démarche a montré que le processus d'urbanisation des terres agricoles s'accélère de façon inquiétante.

Cette situation allait empirer avec le séisme du 12 janvier 2010 qui a détruit les principales infrastructures dans les villes de Port-au-Prince, de Léogane et de Jacmel. Cette catastrophe a poussé la population à s'installer sous des tentes érigées pour la plupart sur des terres agricoles.

C'est dans ce contexte que cet atelier a été proposé sous l'initiative des institutions AVSF-CICDA, CROSE, FONHADI, en vue de débattre sur cette question et dégager des pistes de solutions susceptibles de protéger les terroirs agricoles face à l'étalement non maîtrisé des villes avoisinantes.



3. ETUDE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTALEMENT URBAIN SUR LES TERRES AGRICOLES ET LES ESPACES NATURELS EN HAÏTI

Cette étude a été réalisée par le Groupe de Recherches, d'Études Environnementales et Foncières (GREF) au niveau de la plaine de Léogane et de la frange côtière de Jacmel – Cayes-Jacmel. Elle a été présentée par Madame Cécile Bérut en lieu et place de Monsieur Serge Pierre-Louis représentant du GREF qui s'était absenté à l'atelier.



3.1 Contexte de l'étude

Cette étude a été lancée suite au travail d'un groupe de réflexion formé par les institutions suivantes : GREF, FONHADI, FONDHILAC, CROSE. Celles-ci ont travaillé sur l'étalement urbain sur les terres agricoles et les espaces naturels. Cette étude a été financée par OXFAM GB.

3.2 Objectif de l'étude

- Générer un ensemble d'informations d'ordre foncier, démographique, environnemental, agricole permettant d'apprécier la problématique de l'étalement urbain.
- Formuler des recommandations

3.3 Méthodologie adoptée

Dans le cadre de cette étude, la méthodologie suivante a été adoptée :

- Formation d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Collecte et traitement des données de caractérisation de la problématique ;
 - o Étude sur le terrain de l'équipe du GREF sur le foncier, environnement, situation sociale ;
 - o Études spécifiques sur la dimension économique, l'aspect juridico légal, l'urbanisme ;
 - o Comparaison de photographies aériennes ;
 - Léogane 1956 et 2008
 - Jacmel 1956 et 2002

- Restitution auprès des acteurs locaux et première sensibilisation de la population ;
- Rédaction du rapport.

3.4 Présentation des résultats

3.4.1 La plaine de Léogane

Les résultats sont présentés seulement pour la plaine de Léogane. Cette plaine, en termes d'importance agricole, est la seconde plaine après celle du Cul-de-Sac. Sa superficie s'élève à 10000 ha répartis sur 4 sections communales. Son potentiel est caractérisé par le fait qu'elle soit proche de Port-au-Prince, qu'elle possède de bons sols fertiles et des ressources en eau souterraine. Il est à signaler que son système d'irrigation est négligé.

3.4.2 Le bâti à Léogane

Le bâti à Léogane représente moins de 10% des sols, mais est en forte progression. Il est caractérisé par sa dispersion, et que bon nombre des constructions sont situées sur les terres agricoles. La superficie moyenne enlevée à l'agriculture chaque année s'élève à 70 ha. Les principaux constats suivants sont faits à partir du bâti à Léogane.

- La colonisation des terres par des immeubles de logement et de services ;
- L'absence de logique d'urbanisme ;
- Le bâti est de très grande ampleur : en 2008 on a dénombré environ 11224 unités de bâtis totalisant 968 hectares ;
- La forte dispersion des constructions et que de nombreuses unités sont situées sur des terres agricoles avec une forte progression ces dernières années associée à des risques d'explosion ;
- L'enclavement de certains espaces et difficultés d'accès à l'eau ;
- L'incitation à vendre les terres agricoles face à des offres alléchantes pour la construction.

3.4.3 Évolution du bâti à Léogane et les facteurs prépondérants

La ville de Léogane a été fondée 1710. C'est surtout à partir des années 1950 que l'évolution du bâti a commencé à prendre une ampleur significative selon le tableau suivant.

Tableau 1 : Évolution du bâti à Léogane (1956-2008)

Année	Superficie (m ²)	Superficie (ha)	Évolution (ha)	Évolution (%)
1956	767034	77		
2002	5547774	555	478	623
2008	9677322	968	413 ha	74

Les facteurs prépondérants à cet état de fait sont :

- Une demande sans cesse croissante de terrains à bâtir ;
- Un cadre institutionnel et réglementaire défaillant,
- Un déficit d'application des instruments de contrôle ;
- Un cadre légal non appliqué ;
- Absence de chef d'orchestre.

a) Une demande sans cesse croissante de terrains à bâtir : Les principaux éléments liés à cette demande sont :

- Augmentation de la population. Il faut héberger les nouvelles naissances.
- Disponibilité financière de la Diaspora pour la construction. C'est l'un des domaines d'investissement privilégiés par la Diaspora qui dispose souvent des ressources financières significatives.
- Besoins différents en termes de logement (habitudes créées ...) (pression sur les zones périphériques). Ceux qui ont des moyens économiques veulent fuir les zones de masse et veulent conquérir de nouveaux espaces.
- Évolution du prix du foncier avec augmentation dans les zones irrigués, le long des axes routiers. Les espaces situés le long des axes routiers voient leur prix augmenter parce qu'ils offrent de meilleures opportunités en termes de constructions.
- Besoin de revenus pour les propriétaires de terres, satisfaction des besoins familiaux et des investissements. Lorsque les propriétaires sont en cours d'argent pour des questions urgentes (scolarité des enfants, funérailles, ...), ils n'ont pas le choix que de vendre leurs parcelles pour répondre à leurs besoins pressants.
- Faible performance des activités agricoles. Certains producteurs ont obtenu de faibles rendements dans les activités agricoles. Ils abandonnent les espaces destinés à cette fin. Quelque temps après, cet espace est vendu à des personnes qui vont y ériger une construction.

b) Un cadre institutionnel et réglementaire défaillant, un déficit d'application des instruments de contrôle

- Les instances responsables :
 - Collectivités locales ;
 - Ministère de l'Agriculture (Protection des terroirs agricoles, production agricole) ;

- Ministère de la Planification (aménagement du territoire) ;
 - Ministère des Travaux Publics (Urbanisation) ;
 - Ministère de l'Environnement (Patrimoine naturel) ;
 - Ministère de l'Intérieur (décentralisation, Collectivités locales).
- Ces institutions n'ont pas rempli valablement leur mandat en matière de l'utilisation des espaces.

c) Non application d'un cadre légal

- L'article 1 du décret du 23 mars 1971 sur l'urbanisme fait obligation à l'administration communale de transmettre pour analyse et appréciation aux services compétents des Travaux Publics, Transport et Communication (TPTC) toute demande d'autorisation de construire. Cet article n'est pas respecté. La délivrance de permis de construire est souvent une source de revenu aux communes. Plus elles délivrent de permis, plus elles gagnent de l'argent. Elles ne se soucient pas de respecter les normes en matière de construction.
- La loi du 6 octobre 1992 déclarant d'utilité publique les 15 sources d'eau du Morne l'hôpital. L'exploitation de ces sources n'a rien à voir avec cette loi.

De l'analyse de l'étalement urbain au niveau de la plaine de Léogane ont émergé les éléments suivants :

- Un conflit rural – urbain. Ce problème n'est pas spécifique à Haïti. On le rencontre dans plusieurs autres pays.
- Une insuffisance d'outils, de mécanisme de planification et de contrôle, un déficit d'application de ce qui existe ;
- Une faiblesse des pouvoirs locaux et la crise de l'Etat ;
- Un déficit d'appui à la production agricole ;
- Une gestion non maîtrisée de la démographie ;
- Une absence de mise en perspective du devenir du territoire.

Le conflit rural – Urbain

- Croissance des villes ;
- Développement socioéconomique ;
- Attirance pour un cadre de vie agréable mais en proximité des villes ;

Une insuffisance d'outils, de mécanisme de planification et de contrôle, un déficit d'application de ce qui existe :

- au niveau de la protection des terres agricoles ;
- une culture de la planification urbaine (lois, permis de construire !!!) ;
- pas d'application de l'existant.

Faiblesse des pouvoirs locaux et la crise de l'État

- Malgré certains prescrits de la constitution pour l'organisation des collectivités territoriales, des textes de loi, des cadres légaux se font attendre ;
- Pas de renforcement réel des entités territoriales (pas d'assemblées territoriales, pas de réelles décentralisations, pas de conseil interdépartemental ;
- Actions davantage orientées vers la commune que vers les sections rurales ;
- Difficultés des communes de remplir des fonctions conférées par la législation, peu de compétences ;
- Fragilité de l'État : pas de politique d'aménagement, pas d'urbanisations.

Déficit d'appui à la production agricole

- Cas de Léogane lors de la présence de l'Usine Sucrière Nationale de Darbonne (routes, appuis techniques crédit); puis fermeture, abandon de la canne à sucre !!
- Désengagement de l'État au niveau appui à la production, vulgarisation, GSE

Une gestion non maîtrisée de la démographie

- En 2003 : 8 373 750 habitants (IHSI)
- Densité : 310 habitants au mètre carré
- Population urbaine : 40 %. Elle était de 24 % en 1982, il y a 21 ans.

d) Une absence de mise en perspective du devenir du territoire

- Mise en place de la Commission Interministérielle à l'Aménagement du Territoire (CIAT), mais dans la réalité la situation ne fait que s'empirer.

3.4.4 Mesures à prendre

- **Protection des périmètres irrigués**
 - o Délimitations précises des PPI ;

- Interdiction formelle d'ériger des bâtiments sur les périmètres irrigués.
- Qui sera responsable : MARNDR (propriétaires des aménagements), collectivités (permis de construire), AI ?
- **Relance de la production agricole dans les PPI**
 - Intérêt du MARNDR pour l'irrigation (colloque)
 - Des projets d'appui à l'irrigation en Haïti
 - Mais peu de vulgarisation, de services !!!
- **Apaisement de la démographie**
 - Taux annuel de croissance est de 2.4 % Quelles mesures ?
 - Inverser les flux migratoires ? Vers les campagnes, donc services !!!!
- **Application des lois en vigueur**
 - Passer à l'application systématique des règles d'urbanisme ;
 - Mise à jour de la cartographie des terres agricoles ;
 - Protection des espaces avec déclaration de zone protégée ;
 - Cadre institutionnel avec toutes les instances responsables : un chef d'orchestre, une articulation ;
 - Un compromis à trouver entre espaces agricoles et espaces urbains
 - Accompagner les ASEC, les CASEC dans cette démarche
- **Mise en valeur des terres agricoles, redynamisation de l'agro-industrie**
 - Réhabilitation des systèmes irrigués ;
 - Introduction de cultures à haute valeur ajoutée ;
 - Protection des bassins versants en amont des systèmes irrigués ;
 - Développement de l'agro-industrie ;
- **Une veille foncière (INARA, MARNDR) ;**
 - une structure (étatique, privée, mixte (3 scénarii ?) pour alerter sur la consommation excessive d'espace et la limiter

- Source : enquêtes foncières, document urbanisation, dynamique du marché foncier, fiche d'autorisation de construire
- une structure qui puisse avoir un droit de préemption (acheter des terres pour réguler le marché comme la Société Aménagement du Foncier et Établissement Rural (SAFER) en France).

- Des plans locaux d'aménagement

Des plans ont existé en fonction des disponibilités externes mais sans ne vision à long terme, logique de projets

- Plan Local d'Urbanisme des Gonaïves (2006) (Financement. SCAC, Coop Régionale Ile de France),
- Plan de Développement de la ville de Port-au-Prince (2003) (Financement : BID)
- Plan de développement urbain de Jacmel (UTE/BID)

Nécessité d'une nouvelle vision du Développement Territorial

- Place aux collectivités territoriales, surtout les mairies, porteuses de la centralisation, propres personnalités des moyens, des compétences !
- ne pas laisser se reposer la gestion du territoire sur des projets

Des politiques sectorielles (production agricole, aménagement du territoire)

Des stratégies et des actions appropriées aux politiques

- Un plaidoyer ? Auprès de qui ? Par qui ?

3.4.5 Débats

Après la présentation des résultats du GREF, les participants ont fait valoir leur point de vue sur plusieurs aspects en insistant sur la responsabilité de l'État et des citoyens sur la question.

Selon le premier participant, il y a une absence de structure pour faire face à ce phénomène. La décentralisation n'est pas encore réelle. Il faut une prise de conscience individuelle et collective afin de faire face à ce phénomène.

Pour ce deuxième participant, cette question est tellement importante qu'elle devrait être



débatte à l'Université en vue de continuer à chercher des solutions scientifiques et sensibiliser les professionnels autour du phénomène.

Pour ce troisième participant, il faudrait promulguer et surtout appliquer des lois spécifiques à l'étalement urbain sur des terres agricoles.

Un autre participant revient sur la conscience citoyenne et collective pour lutter contre le phénomène. Car ce sont les personnes qui ont érigé les constructions sur les terres agricoles. Si ces personnes sont conscientes que c'est un grand problème, elles pourront agir autrement.

Pour ce participant, l'État n'est responsable de rien. C'est un État irresponsable qui n'a pris aucune mesure pour lutter contre le phénomène.

L'État est également corrompu. La plupart des représentants de l'État sont corrompus. Par cette attitude, ils contribuent à ce désastre causé par l'étalement urbain sur les terres agricoles.



4 HAÏTI CHAMP DE BÉTON : PROJECTION D'UN FILM ET DÉBATS

Ce film, réalisé par Stéphane Deville et Jérémy Zucchi, est basé sur des observations, des témoignages des paysans et des analyses des experts sur la problématique de l'urbanisation des terres agricoles. Le titre du film « Haïti champ de béton » est une belle illustration de ce qui se passe sur les terres agricoles. Après une vingtaine de minute de projet, une séance de débats a été réalisée au sein des participants et des copies (DVD) leur ont été distribuées en vue d'une plus large diffusion.

Le premier témoignage vient d'un paysan de la plaine du Cul-de-Sac qui a opiné en ces termes « en 1971, mon père a acheté 5/100 de carreau de terre pour 275 HTG, mais aujourd'hui le 1/100 coûte 55 000 HTG ». Donc, en 40 ans, les 5/100 couteraient 275 000 HTG, soit 1000 fois plus chers.

Cette augmentation de prix s'explique par le fait que les gens n'achètent plus les terres pour cultiver mais pour bâtir. De ce fait, les terres cultivables diminuent au profit des constructions. L'augmentation de la construction s'explique par un besoin de logements. La population haïtienne a presque doublé durant ces 25 dernières années, en passant de 4 millions à 8 millions. Cela conduit à l'explosion d'un ensemble de besoins en termes de nourriture et de logement. D'où dans toutes les grandes villes, en absence de plan d'urbanisme, les gens font des constructions anarchiques. L'étalement urbain se développe de plus en plus pour atteindre les terres agricoles.

Cette forte pression en matière de logement ne serait pas un problème si l'Etat haïtien avait mis en place un plan d'aménagement du territoire. En absence de ce plan, chacun fait ce qui veut de sa terre. Par exemple, à Chatuley, une zone irriguée de la plaine de Léogane, dans le temps on cultivait de l'arbre véritable, des cocotiers, du haricot, du maïs, de la banane, des tomates, du manioc, de la patate douce, etc. Aujourd'hui, toute la zone est transformée en une région urbaine. Puisque la zone est en construction, l'eau d'irrigation ne coule plus dans les canaux. C'est la même situation au niveau des principales plaines agricoles du pays, surtout celles qui sont proches des grandes villes notamment les plaine du Nord, des Gonaïves, de Saint Marc, du Cul-de-Sac, de Léogane, Santo, Meyer, Darbone, Jacmel, Vieux Bourg et la plaine des Cayes.

En plus des constructions, les vendeurs d'eau (camion, bouteilles, sachets) causent énormément de tort à l'environnement. Car ils exploitent à outrance cette ressource et laissent des déchets dans l'environnement.

Un autre méfait de la construction non contrôlée est la destruction des espaces naturels. Maintenant, il n'y a plus d'arbres sur les montagnes. Chaque fois que quelqu'un achète un terrain, sa première démarche consiste à construire une route d'accès. Puis il divise le terrain en plusieurs lots pour les revendre à des gens qui veulent construire. Ainsi, il y a de moins en moins d'espace pour les paysans de travailler la terre.

Par exemple, dans la région de la plaine du Cul-de-sac, 25 carreaux de terres agricoles sont devenus des lieux d'habitation. Ce qui a conduit à la perte de 129 emplois à temps complet par année dans l'agriculture.

Selon M. Jean PROPHETE, Coordonnateur national du Ministère de la planification, Direction de l'aménagement du territoire, il existe des lois mais elles ne sont pas appliquées. Par exemple au niveau de la plaine du Cul-de-sac, en 1986, un décret avait interdit les constructions anarchiques. Malheureusement, ce décret n'a pas vraiment été appliqué compte tenu de l'instabilité politique de ces dernières années.

Selon ce paysan de St Marc, à une certaine période de l'histoire, l'agriculture avait été abandonnée pour laisser place à la construction. En effet, sous le régime de Duvalier avant 1986, il y avait un agronome d'Etat qui aidait les paysans, l'Etat subventionnait l'engrais et ensuite il achetait les récoltes des paysans. Après Duvalier, le Général Nanphy a pris le pouvoir et l'anarchie a commencé. Les récoltes n'avaient plus de valeur. Par exemple, la marmite de riz se vendait à 6 HTG¹, les récoltes des paysans ne valaient alors plus rien. Ils ont abandonné le travail de la terre.

Selon le maire de la Croix-des-Bouquets, M. Saint Ange, les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Planification, n'ont pas vraiment d'objectif lié à l'agriculture. Il pense qu'il faudrait une redistribution des ressources humaines pour mieux encadrer les agriculteurs en vue de permettre que la production nationale revienne à celle d'antan et même la dépasser.

De 1979 à 2004, la production agricole a considérablement chuté. Haïti importe davantage au détriment de l'exportation. Par exemple, en 2004, seulement 6% des produits agricoles ont été exportés contre 28% en 1982. En 1979, nous avons importé entre 110 et 115 millions USD de produits alimentaires, en 2004 ces chiffres montaient à plus de 450 millions USD.

Selon un paysan de la plaine du Cul-de-sac, « si quelqu'un a un terrain en friche depuis 10 ans, il ne fait aucun travail, donc aucune récolte. Et si son enfant a terminé ses études classiques, il est obligé de vendre la moitié de son terrain pour l'envoyer à l'étranger ». Certains paysans sont propriétaires terriens mais ils décident d'abandonner le travail de la terre, de vendre leur terres pour aller habiter en ville. La conséquence de leur action c'est la misère.

Selon Ebel PIERRE PAUL, président de la Confédération des Usagers du Sud Est (CUDES), les paysans viennent dans la ville, achètent des petits lopins de terre à des prix exorbitants et font des petits boulots. Si on ne tire pas la sonnette d'alarme, dans les 5 à 10 ans à venir les paysans ne trouveront plus de quoi manger. Il doit y avoir une prise de décision urgente au sujet de l'étalement urbain. Car les paysans n'ont pas assez de moyens pour acheter des terres à cultiver et pour payer la scolarité de leurs enfants. Ils profitent de l'occasion pour vendre un peu de leurs terres chaque année pour payer l'école. Il faut qu'il y ait un plaidoyer qui se fasse pour soulager les agriculteurs.

Selon Jean Prophète, le ministère de la Planification, à travers la Direction de l'aménagement du territoire, est en train d'élaborer certains instruments notamment le schéma d'aménagement du territoire, et la loi sur l'aménagement du territoire et le développement local qui doivent être suivis par la loi sur l'urbanisme.

¹ Aujourd'hui cette marmite se vend entre 75 à 100 HTG

Pour ce paysan de la plaine du Cul-de-sac, le pouvoir central devrait accompagner le pouvoir local en vue de remettre l'agriculture sur pied, afin que les paysans qui souffrent et qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école puissent enfin aller de l'avant.

Devant cet état de fait désolant, il paraît indispensable que des dispositions soient prises pour protéger les terres agricoles et assurer une meilleure gestion des territoires périurbains. Ainsi, la FONHADI, le GREF, la CROSE et la FONHDILAC, œuvrant dans le secteur de l'environnement, le foncier et le développement se sont associés pour réaliser un programme qui devrait permettre de définir des propositions de solutions à la problématique de l'étalement urbain et d'inciter les autorités compétentes à adopter des politiques et à mettre en œuvre des interventions capables de freiner l'étalement urbain.

Cette projection a été suivie d'une distribution de cd du film aux participants en vue d'une plus large diffusion.



5 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / CNSA

La présentation de la CNSA a été effectuée par monsieur Cazeau Harmel, membre de cette dite institution. La présentation a été faite selon le plan que voici : concepts de base relatifs à la sécurité alimentaire, cadre d'analyse de la sécurité alimentaire, situation d'Haïti en termes de sécurité alimentaire après le séisme du 12 janvier 2010 et perspectives de la CNSA dans ce domaine.



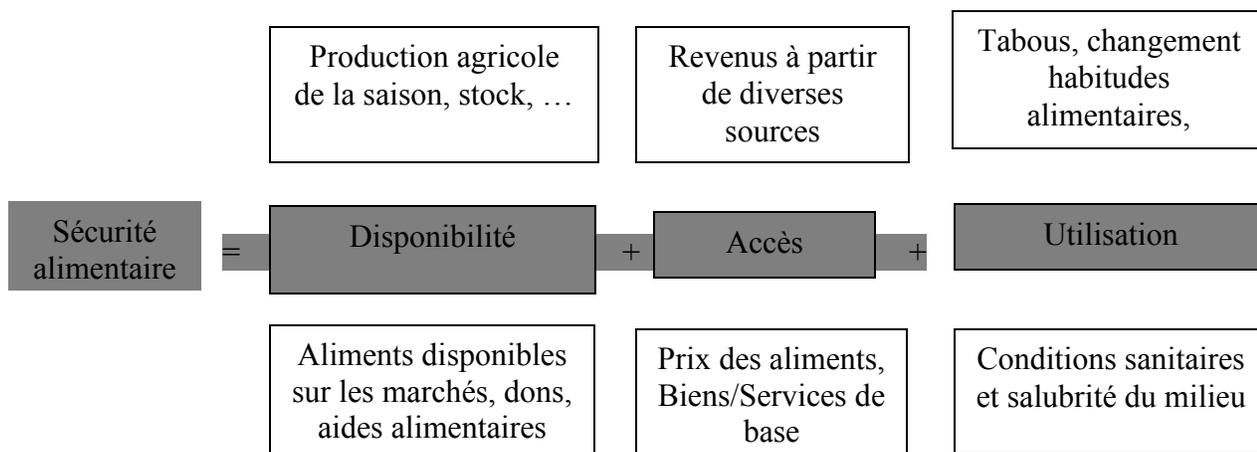
5.1 Les concepts de base

Selon la FAO «la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » (Rome, Octobre 2006).

Selon la Banque mondiale la sécurité alimentaire est l'accès durable assuré pour tous les groupes à tout moment à une nourriture satisfaisante pour mener une vie active et saine.

La sécurité alimentaire dépend de 3 facteurs, à savoir la disponibilité, l'accès et l'utilisation des aliments. Le schéma suivant est souvent utilisé pour expliquer la sécurité alimentaire.

Composante opérationnelle généralement acceptée.

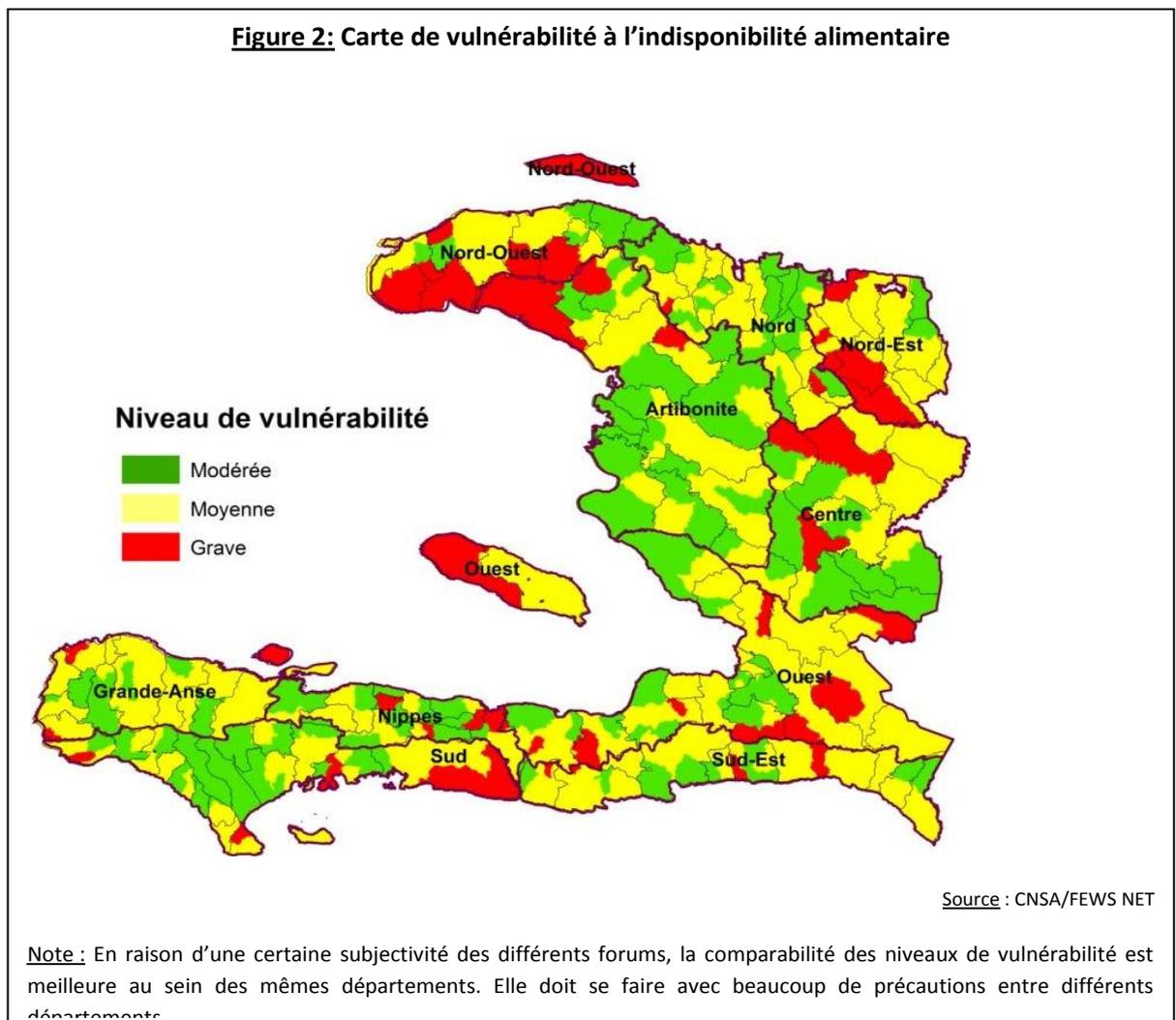


La stabilité constitue un important aspect transversal.

5.2 Cadre d'analyse de la sécurité alimentaire

La CNSA, de concert avec FEWSNET, met des outils à la disposition des acteurs pour mieux cibler et orienter leurs interventions et/ou actions. Les principaux outils sont :

- Les cartes de vulnérabilité multirisque (dix facteurs de risque identifiés) ;
- Le profil des modes de vie en milieu rural ;
- Le profil des modes de vie en milieu urbain ;
- Les enquêtes ACSAV, EFSA, etc.

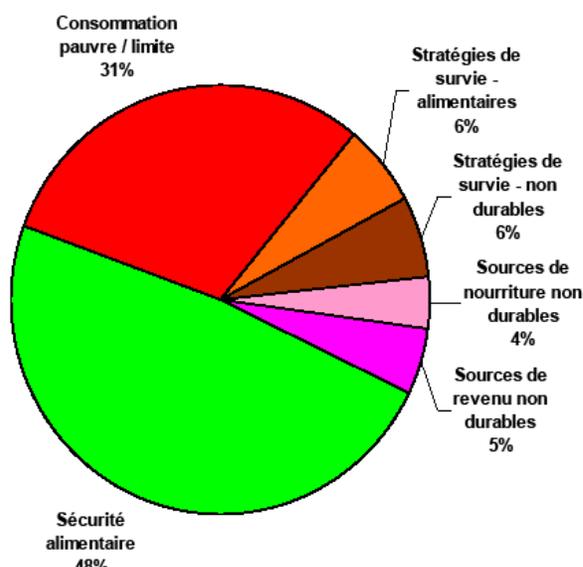


5.3 Sécurité alimentaire en Haïti: état des lieux avant et après le 12 janvier 2010

Avant le 12 janvier 2010 près de 2 millions de personnes vivaient en insécurité alimentaire. Cette situation s'est trouvée aggravée avec les émeutes de la faim en 2008 qui a porté à environ 3 millions le nombre de personnes vivant en insécurité alimentaire.

En 2009, on a enregistré une baisse du nombre de personnes vivant en insécurité alimentaire, qui est passé à 1.8 million de personnes.

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a eu pour effet une détérioration drastique de la situation de sécurité alimentaire. La proportion de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre/limite est passé à 31% dans les zones affectées. Les nouvelles estimations faites en février 2010, ont montré que le nombre de personnes vivant en insécurité alimentaire est passé à près de 3.3 millions.



Six (6) mois après les résultats d'une nouvelle enquête ont montré que le nombre de personnes vivant en insécurité alimentaire est descendu à 2.4 millions.

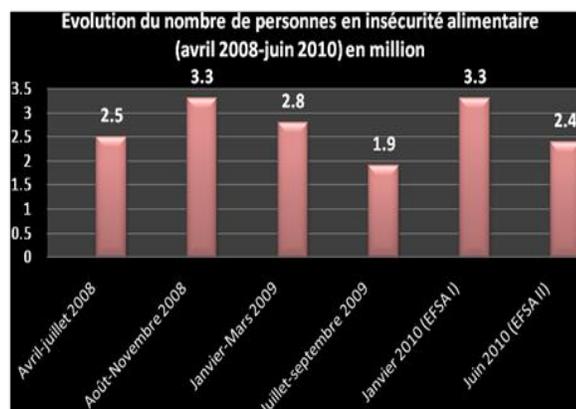
Évolution des personnes en insécurité alimentaire

Ce sont surtout des individus issus de ménages pauvres (47%), qui s'appuient sur l'assistance sociale comme source principale de revenu.

-L'incidence de l'insécurité alimentaire est aussi élevée parmi les ménages dont les membres pratiquent le travail manuel (50%), parmi ceux qui tirent leur subsistance de l'agriculture (40%) et ceux dont le chef n'a aucun niveau d'éducation (45%).

L'incidence de l'insécurité alimentaire, mesurée en termes de consommation alimentaire, est beaucoup trop élevée par rapport au niveau d'avant séisme;

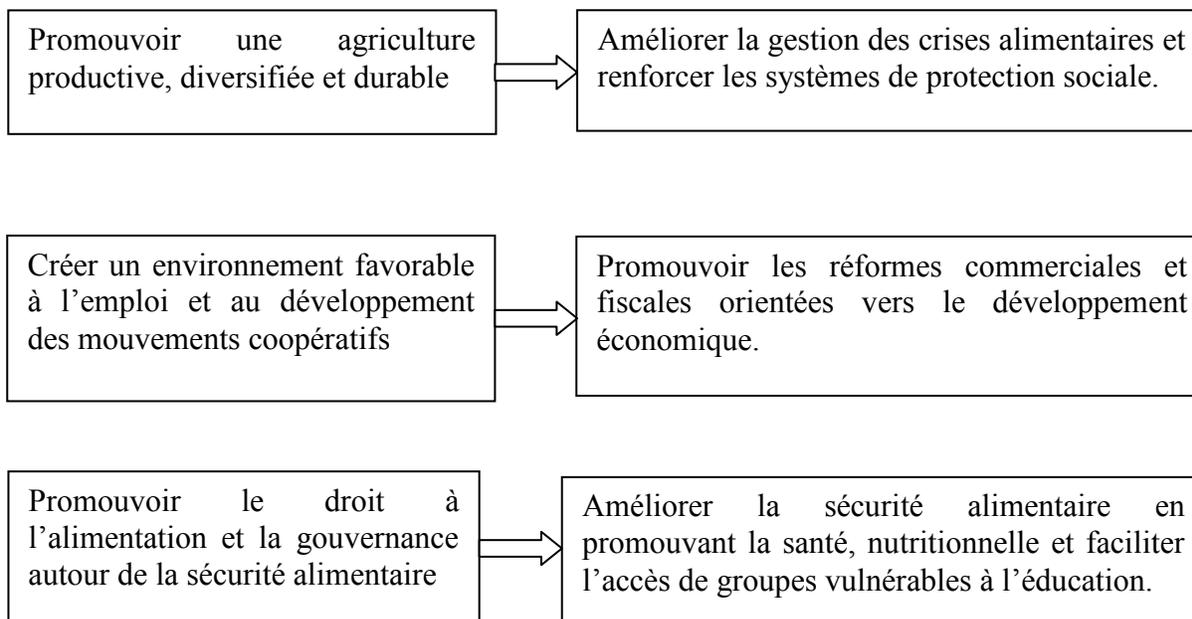
En fait, les conditions de sécurité alimentaire s'améliorent depuis février mais les ménages sont encore extrêmement vulnérables aux chocs futurs et leurs capacités de réponse face aux chocs sont extrêmement limitées.



L'insécurité alimentaire chronique continue d'être un problème à travers le pays, étant liée beaucoup plus aux facteurs d'ordre structurel, au manque d'opportunités économiques et à la pauvreté générale.

5.4 Perspectives: le PNSAN, un document de politique et de stratégies de sécurité alimentaire

Les perspectives du PNSAN se résument en :



5.5 Quelques axes stratégiques sur PNSAN

- Droit à l'alimentation
- Agriculture et environnement
- Santé et nutrition
- Education
- Emploi, Coopératives et services financiers
- Politiques fiscales et commerciales

Mise en application du PNSAN

- Le gouvernement haïtien via les ministères concernés
- CNSA: coordination/orientation/participation des acteurs (Société civile, secteur privé, Universités, ONG, OI, etc.)

5.6 Débats sur la sécurité alimentaire

Plusieurs participants sont intervenus pour questionner l'intervenant et faire des recommandations.

Selon le premier participant intervenant sur cette présentation, le PNSAN est un outil très utile, mais quelle est l'appropriation de l'État par rapport à ce document ?

On ne peut pas intervenir n'importe comment, il faut faire des interventions sur des axes stratégiques.

Selon un autre participant, on ne peut pas voir la question de l'insécurité alimentaire seulement sur le point de vue de l'accessibilité, mais il faut également le voir sur le point de la disponibilité des aliments (la production agricole). Dans ce

Enfin, un participant insiste sur le fait qu'il faut mettre l'accent sur l'implémentation de l'étude.



6 ETALEMENT URBAIN ET RÉNOVATION DE LA VILLE DE PORT-AU-PRINCE

La présentation sur la prise en compte du phénomène de l'étalement urbain dans le processus de rénovation de la ville de Port-au-Prince a été faite par madame Marie Lyssa Millien, qui a remplacé monsieur Paul Émile Simon qui était indisponible. Cette présentation fait une historicité du phénomène, puis s'enchaîne avec ses conséquences, propose des solutions ainsi que des perspectives en vue de lutter contre ce phénomène.



6.1 *Historique de l'étalement urbain*

L'historique de l'étalement urbain s'étend sur 5 périodes. La première espace date de la colonie. La deuxième date de l'indépendance qui correspond à la régionalisation haïtienne, c'est-à-dire qu'il y avait une certaine oligarchie qui avait tendance à respecter les villes côtières et portuaires au nombre de 15 à l'époque. La troisième est la recherche de nouveaux terrains, car à partir de 1850 les gens commençaient à venir à Port-au-Prince, aux Cayes et au Cap-Haïtien. La quatrième période correspond à l'occupation américaine qui a apporté la centralité des espaces; tout est concentré sur Port-au-Prince, la Capitale, c'est la centralisation à outrance depuis 1915.

Et enfin, suite au départ des occupants après 1934, les autorités haïtiennes n'ont pas eu le courage de développer le territoire, et depuis lors, c'est le début de l'anarchie (exode rural massif, reconnaissance de la problématique de l'étalement urbain dans certaines villes du pays).

6.2 *Les conséquences de l'étalement urbain*

Les populations qui vivent dans les villes augmentent graduellement de 40% environ de manière globale et de 30% à Port-au-Prince. La concentration urbaine empêche l'harmonie des rapports urbains, la cohésion sociale avec pour conséquence les peurs et les civilités citoyennes.

Un (1) million d'habitants vivent dans les bidonvilles à Port-au-Prince qui n'est que le tiers du territoire globale de la zone de Port-au-Prince. Plus la ville ne peut recevoir ces ruraux plus le phénomène de l'étalement urbain persiste c'est-à-dire le phénomène de repousser vers de nouvelles terres. Phénomène que le séisme du 12 janvier 2010 a augmenté.

6.3 *Les solutions*

Repenser le territoire sur le plan administratif :

- La section communale est trop petite. Il serait préférable de faire le regroupement des sections communales en vue d'alimenter la commune dans le but de lui donner plus de force. À partir de là, la commune deviendrait la plus petite entité administrative.
- Il faut déplacer le concept départemental qui va devenir un trop petit par un autre c'est-à-dire le concept régional n'est pas similaire à celui de 1804, mais un concept plus dynamique et productif (le grand Nord, le Centre, l'Ouest et le Sud).

6.4 Perspectives

Moyen terme : La commission de rénovation de la ville de Port-au-Prince va bricoler la ville c'est-à-dire repenser la ville à ce qu'elle soit moins oppressante.

Long terme : Appliquer le concept de régionalisation comme aux Antilles.

6.5 Débats

Les débats se sont portés sur l'historicité de la question. En effet, la période des Duvalier a été omise. Durant cette période, la population a beaucoup augmenté. Parallèlement, le pays est confronté à une crise de modèle de développement. Face à l'augmentation de la population, aucun modèle de développement n'est proposé pour héberger la population supplémentaire. Les gens ont choisi leur propre développement.



7 DÉBATS EN ATELIER ET RÉOLUTIONS PRISES

A cause de contraintes liées au temps, les ateliers de débats ont été remplacés par une restitution plénière qui a duré environ une heure. Cette restitution a donné lieu aux résolutions suivantes.

- Une note de presse sera rédigée en vue de présenter les extraits de l'atelier.
- Inciter les responsables à délimiter les zones à vocation agricole et porter ces zones à la connaissance du grand public ;
- Une action de sensibilisation sera menée à travers la distribution du film « Haïti champ de béton » à tous les acteurs impliqués dans la transaction foncière notamment les notaires, les arpenteurs, etc.
- Inciter l'État à organiser la mise en valeur des périmètres irrigués ;
- Vulgariser, adapter et appliquer le cadre légal ;
- Travailler à reconstituer une force coercitive rurale, garantie d'application des lois et décrets ;
- Inciter l'État à remettre en vigueur la loi de 1975 sur la mise en valeur des terres agricoles ;
- Sensibiliser les responsables sur l'importance d'avoir un cadastre national ;

- Sensibiliser l'État sur l'élaboration de politiques publiques pour limiter/stopper le mitage sur les terres agricoles
- Contrairement avec la loi sur la décentralisation, l'État doit renforcer/accélérer le transfert de compétences et de moyens aux collectivités locales.
- Inciter l'État à développer un plan d'aménagement du territoire, et au niveau des communes développer les Plans Locaux d'Urbanisation (PLU).



8 LISTE DES PARTICIPANTS

N ^o	Institution	NOM	Prénom	Téléphone	e-mail/adresse
01	ASSIRGMOL	BENOÎT	Jean Garry	38 42 96 06	
02	CDU	ETIENNE	Adonis	38 94 32 84	Camp Perrin
03	CDU	ETIENNE	Amos	37 22 96 59	Camp Perrin
04	CDU	OCTÉLÈNE	Maurice	36 38 09 20	Camp Perrin
05	AVSF	BERUT	Cécile	34 55 11 07	cberut@avsf.org
06	FONHADI	VICTOR	H. Valéry	37 34 55 48	victorhvalery@hotmail.com
07	FONHADI	ALABRÉ	E. Frédéric	37 75 16 03	eafrederic@yahoo.fr
08	MPCE	SANON	Woodly	37 42 79 61	sanon@yahoo.fr
09	PROTOS	LEBEAU	Julie	34 01 01 82	julie.lebeau@protosh2o.org
10	AID	ALADIN	Fritz	37 82 49 01	
11	FONHADI	BINETTE	Jean Marie	34 64 50 37	jmbinette@yahoo.fr
12	AVSF	MICHELET	Louis	38 54 33 07	micheletagr@yahoo.fr
13	MICT	MICHEL	Montus	34 64 06 56	michmon49@yahoo.fr
14	PICA	ALMIDOR	Wisler	36 25 29 42	
15	PICA	FONTILUS	Franck	37 95 40 88	fontilusf@yahoo.fr
16	FONHDILAC	ÉTHÉART	Bernard	39 19 67 13	bernardetheart1@gmail.com
17	GEDER	HERARD	Eno	37 11 16 27	enoherard@yahoo.fr
18	MARNDR	FERDINAND	Jean Thomas	37 60 89 12	ferdinandjeanthomas@yahoo.com
19	FONHADI	MILLIEN	Marie Lyssa	34 28 59 62	micklyssa@yahoo.fr
20	KIDES	PIERRE PAUL	Ebel	37 04 07 90	
21	KROS	ESPADY	Pitchon	37 75 69 13	crosebepp@yahoo.fr
22	HYDROTECH	NADER	Henriot	37 32 20 02	henriotnader@yahoo.com
23	FIDA	NORVILUS	Marcelin	36 55 67 88	m.norvilus@ifad.org
24	FIDA	ETIENNE	Yolette	37 01 34 14	yoletienne@yahoo.fr
25	MARNDR	MOISE	Bill Lwidsh	38 34 77 58	billbaterson@yahoo.fr
26	FAMV	GONOMY	Nyankona	34 21 57 31	ngonomy@yahoo.fr
27	Ambassade de France	MONCOEUR	Allain	38 24 20 94	monall73@yahoo.fr
28	CNSA	CAZEAU	Harmel	34 14 43 47	hcazeau@yahoo.fr
29	G3 S.A.	JEAN-NOEL	Jean Robert	38 07 57 92	jobyand@yahoo.com